

# Règlement du Trophée Moumoute

1. Cette compétition interne organisée par le Club de Tennis de Table de Vélizy est accessible à tous les adhérents du club classés et non classés à partir de 12 ans et sur invitation aux personnes extérieures au club et licenciées à la FFTT.
2. L'usage de sa raquette est autorisé, la balle de 40 mm de Ø de couleur orange.
3. Le classement des compétiteurs sera fixé à partir de leur licence en cours de validité. Pour les non compétiteurs adhérents du club, le classement de 450 points sera attribué par défaut.
4. La répartition des compétiteurs sur 8 poules de 4 joueurs chacune, donnera un tableau de qualification pour 32 joueurs (limite des inscriptions).
5. Durant la phase de qualification en poule, chaque match s'effectuera en une seule partie gagnante, en 21 points (2 points d'écart pour se départager) et avec une rotation des échanges tous les cinq services. Un handicap sera appliqué en fonction de l'écart des points de licence des joueurs.
  - a. 0 point de handicap si l'écart entre les joueurs est inférieur à 49 points
  - b. 1 point de handicap au joueur avec 50/99 points de plus que son adversaire
  - c. 2 points de handicap au joueur avec 100/199 points de plus que son adversaire
  - d. 3 points de handicap au joueur avec 200/299 points de plus que son adversaire
  - e. 4 points de handicap au joueur avec 300/399 points de plus que son adversaire
  - f. 5 points de handicap au joueur avec 400/499 points de plus que son adversaire
  - g. 6 points de handicap au joueur avec 500/599 points de plus que son adversaire
  - h. 7 points de handicap au joueur avec 600/699 points de plus que son adversaire
  - i. 8 points de handicap au joueur avec 700/799 points de plus que son adversaire
  - j. 10 points de handicap au joueur avec 800 points de plus que son adversaire
6. A l'issue des résultats des matchs de poule, tous les 1<sup>er</sup> de poule sont automatiquement qualifiés en 1/8 de finale du tableau OK ; tous les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de poule se confronteront lors d'un match de barrage qui s'effectuera dans les mêmes conditions qu'un match de poule (handicap, partie) et dont les gagnants seront qualifiés en 1/8 de finale du tableau OK alors que les perdants seront qualifiés en 1/8 de finale du tableau KO; tous les 4<sup>ème</sup> de poule seront qualifiés en 1/8 de finale du tableau KO.
7. Lors des matchs éliminatoires sur les deux tableaux, du 1/8 de finale à la 1/2 de finale, tous les matchs se feront encore en une partie gagnante de 21 points (rotation des échanges tous les 5 services) avec l'application d'handicap.
8. Lors de la finale et de la petite finale sur les deux tableaux, les matchs se feront en deux parties gagnantes de 11 points (rotation des échanges tous les 2 services)
9. Des récompenses en bon d'achat pour le 1<sup>er</sup> (85€), 2<sup>ème</sup> (50€) et 3<sup>ème</sup> (40€) du tableau OK ainsi que le 1<sup>er</sup> du tableau KO (25€).
10. La remise du trophée au vainqueur du tableau OK par le détenteur de l'année précédente avec l'obligation de porter le « toupet » sur sa tête (pour la photo souvenir).
11. Un apéritif d'honneur sera servi pour clôturer ce tournoi interne autour de 18h30